



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 07/20250205

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA PASSATION CONVENTION AVEC
TE80 POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE.
ETUDE DE STRUCTURE POUR INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE.**

**THÉMATIQUE : 1.4.2. Contrats de partenariats public-privé.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-CINQ, le **CINQ FÉVRIER**, dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOUEARD, Maire.

Membres présents : M. Mmes : DINOUEARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - CRAS A. - LEFEUVRE M-F. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. - FOURNET M. - CATTEAU S. - TALANDIER K. - DEGROOTE G. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FINAZ P. - LAVOISIER E. - DEVILLERS T. - DE MUYNCK A. - LAMBERT A.

Absent(s) excusé(s) : BACQUET F.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme Martine RICARD.

Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme Monique FOURNET.

M. NZEUBA E. ayant donné procuration à M. Cédric GUILLEMOT.

M. LEFEBVRE M. ayant donné procuration à Mme Patricia D'HEILLY

- En exercice : 27	- Pour : 26
- Présents : 22	- Contre : 0
- Exprimés : 26	- Abstention : 0

Convocation : 30/01/2025

Secrétaire de séance : Laurence LELIEUR.

Le Maire expose à l'assemblée la possibilité de faire réaliser une étude structure sur la toiture de l'école Saint Exupéry, 14 rue du Général Leclerc, Villers-Bretonneux (80800).

Territoire d'Energie Somme passera en son nom le marché nécessaire à la réalisation de l'étude. Ce marché rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités » pour laquelle TE80 assurera sous mandat de la collectivité non seulement la passation des marchés, mais également leur exécution en assurant le règlement des dépenses correspondantes.

La contribution financière de la collectivité sera égale au montant TTC de l'opération.

Le montant de la réalisation des études préliminaires est estimé à 3 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de l'étude de structure au montant indiqué (montant estimatif) ;
APPROUVE la convention à passer avec Territoire d'Energie Somme pour la réalisation de l'étude dans le cadre du groupement de commandes ;
AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération, ainsi que les éventuels avenants.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 05 février 2025

Secrétaire de séance,
Laurence LÉLIEUR



Le Maire,
Didier DINOARD



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le 11 FEV. 2025

11 FEV. 2025

Le Maire,
Didier DINOARD



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

11 FEV. 2025

SLO

ID : 080-218007508-20250205-07_20250205-DE

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

11 FEV. 2025

ID : 080-218007508-20250205-07_20250205-DE



Convention n°2025-0104-PHO pour la réalisation d'une étude structure concernant un projet photovoltaïque pour le compte de la commune de Villers-Bretonneux



Entre les soussignés

Monsieur Franck BEAUVARLET, Président de Territoire d'Énergie Somme (TE80), agissant en cette qualité et pour le compte de TE80, dûment habilité à cet effet par délibération du comité en date du 23/09/2020 désigné ci-après par « TE80 »

d'une part,

Et

Monsieur Didier DINOUARD, Maire de la commune de Villers-Bretonneux agissant en cette qualité et pour le compte de la collectivité, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal en date du 11 FEV. 2025 désigné ci-après par « la collectivité »

d'autre part.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet :

Par délibération en date du 11 FEV. 2025 n° 07-20250205, la collectivité a décidé d'approuver la réalisation d'une étude structure pour un projet photovoltaïque sur la toiture de l'école Saint Exupéry, 14 Rue du Général Leclerc, Villers-Bretonneux (80800) et son plan de financement, tel que défini à l'article 2.

TE80 passera en son nom les marchés nécessaires à la réalisation de l'étude.

Les observations concernant l'étude ne pourront être faites qu'à Territoire d'Énergie Somme et en aucun cas aux titulaires des marchés passés avec lui.

Article 2 – Montant de l’opération - Plan de financement :

2-1. Montant de l’opération

L’opération comprend l’étude de structure sur la toiture de l’école Saint Exupéry, 14 Rue du Général Leclerc, Villers-Bretonneux (80800) et est estimée à :

Etude Structure	3 000 €	HT
Montant total HT	3 000 €	HT
<u>TVA 20%</u>	<u>600 €</u>	
Montant Total TTC	3 600 €	TTC

2-2. Plan de financement de l’opération

Le montant à charge de la collectivité est de 3 600 € TTC.

Article 3 – Contribution financière de la collectivité – Récupération de la TVA :

Cette contribution sera égale au montant réel TTC de l’opération. La collectivité pourra bénéficier du FCTVA selon les conditions fixées par l’Etat.

La collectivité versera sa contribution dans le délai de deux mois au maximum à compter de la demande qui lui sera faite par TE80.

Article 4 – Personne habilitée à engager Territoire d’Energie Somme :

Pour l’exécution des missions confiées à TE80, celui-ci sera représenté par son Président qui sera seul habilité à engager la responsabilité de TE80 pour l’exécution de la présente convention.

Article 5 – Contenu de la mission :

1. Exécution de l’opération – Choix des entrepreneurs et des fournisseurs

TE80 décide du mode de dévolution de l’étude et du choix de l’entreprise qui réalise l’opération, conformément aux règles du code de ma commande publique.

2. Signature et gestion des marchés d’études – Réception de l’étude

TE80 assure selon les règles qu’il s’est fixé, la gestion des marchés, la passation des avenants éventuels, le règlement des acomptes ainsi que les opérations liées à la surveillance de l’opération conformément aux règles du code de la commande publique.

Il assure également la vérification du décompte final, les opérations de réception et le règlement du solde.

3. Actions en justice

TE80 assure les litiges avec les tiers, les entrepreneurs ou tout autre intervenant de l’opération.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11 FEV. 2025

ID : 080-218007508-20250205-07_20250205-DE

Article 6 – Durée de la convention :

La validité de la convention prend fin dès que les versements des contributions réalisées ont été perçus.

Article 7 - Enregistrement – Résiliation :

En application de la législation en vigueur, la présente convention est dispensée des droits de timbre et d'enregistrement.

Pour résiliation, si l'opération devait être interrompue en cours de réalisation, du fait des parties ou d'une cause extérieure, il serait établi un procès-verbal contradictoire des actions engagées. Ce procès-verbal définirait en outre les dépenses engagées et leur financement.

Fait au siège de TE80 à BOVES, le

**Le Maire,
de Villers-Bretonneux**



Didier DINOUCARD

**Le Président de Territoire
d'Énergie Somme,**

11 FEV. 2025

Franck BEAUVARLET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **07_20250205**
Objet : **07-20250205 Délib Convention avec TE80 étude structure pour photovoltaïque St Exupéry**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-02-05 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.4.2 - contrats de partenariat public - privé
Identifiant unique : 080-218007508-20250205-07_20250205-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20250205-07_20250205-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 07_20250205 D__lib Convention avec TE80 __tude structure pour photovolta__que St Exup__ry.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250205-07_20250205-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	116.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 07_20250205 _ANNEXE CONVENTION n__2025_0104_PHO.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250205-07_20250205-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	124.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	11 février 2025 à 10h36min51s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	11 février 2025 à 10h48min34s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude

En attente de transmission 11 février 2025 à 10h50min34s
Transmis 11 février 2025 à 10h50min47s
Acquittement reçu 11 février 2025 à 10h50min57s

Accepté par le TdT : validation OK
Transmis au MI
Reçu par le MI le 2025-02-11